



Rapport Annuel du Délégataire 2020

Monsieur le Président,

L'année 2020 a été marquée par l'épidémie de COVID-19 en France et dans le monde qui a, comme vous le savez, concerné et fragilisé bon nombre de nos concitoyens.

Durant cette période difficile, SOGEDO a été un acteur des services essentiels à la population et à sa sécurité sanitaire en ce qui concerne l'accès à l'eau potable et l'assainissement des eaux usées.

Nous avons eu un rôle majeur à jouer, comme d'autres services publics, pour le bon fonctionnement des installations de votre collectivité et l'accomplissement de notre mission lors des confinements successifs de la population et des contraintes dans les besoins en eau que cela a pu entraîner.

Tout au long de cette année 2020, nous avons dû nous adapter et mobiliser l'intégralité de nos ressources humaines et de nos moyens techniques face à cette crise majeure avec la préoccupation constante de la protection de notre personnel et de la satisfaction des usagers.

Dans ces circonstances si exceptionnelles, nous avons rempli notre mission et assuré notre engagement de continuité du service public auprès de toutes les collectivités qui nous ont accordé leur confiance et ce grâce à la mobilisation sans faille de nos personnels que je tiens à remercier.

Aussi, nous sommes heureux de vous adresser le Rapport Annuel du Délégataire vous apportant l'ensemble des informations relatives à la gestion de votre service public d'eau potable/ d'assainissement pour l'année 2020 et nous sommes à votre disposition pour vous apporter toute précision que vous souhaiteriez à cet égard.

Nous tenons à vous remercier de la confiance que vous nous témoignez et sommes heureux de pouvoir continuer à vous accompagner dans la réalisation de vos projets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Le Président
Philippe MERLIN







SOMMAIRE

I-S	SYNTHESE DES INDICATEURS DU SERVICE	1
II–LI	ES ABONNES DU SERVICE EAU POTABLE	3
	II-1 Détail des abonnés au 31/12/2020	3
ı	II-2 Traitement des demandes des abonnés	5
III–F	PRODUCTION ET RENDEMENT	7
	III-1 Les volumes prélevés dans le milieu	7
	III-2 Les volumes produits	8
	III-3 Les volumes consommés comptabilisés	9
	III-4 Les volumes consommés autorisés non comptés	9
	III-4-1 Les volumes de service	9
	III-4-2 Les volumes consommés autorisés	9
ı	III-5 Rendement du réseau d'eau potable	10
ı	III-6 Objectif de rendement et Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012	10
ı	III-7 Suivi des indicateurs de la qualité	11
	III-7-1 Protection de la ressource	11
	III-7-2 Connaissance des réseaux de distribution	12
	III-7-3 Indice d'avancement de la sectorisation	
	III-8 Suivi des consommables	16
	III-8-1 Consommation énergétique	16
	III-8-2 Les produits de traitement	17
IV-	LES INTERVENTIONS DE L'ANNEE 2020	. 17
ı	IV-1 Les interventions sur les ouvrages d'eau potable	17
	IV-1-1 Le suivi de la ressource en eau	17
	IV-1-2 Le lavage des réservoirs	18
	IV-1-3 Opérations de renouvellement	18
I	IV-2 Les interventions sur le réseau d'eau potable	19
	IV-2-1 La Recherche de fuites	19
	IV-2-2 Sur le réseau de distribution	
	IV-3 Le renouvellement des branchements et compteurs	21
	IV-4 Les branchements neufs	21
	IV-5 Le suivi des travaux de la collectivité	22
	IV-6 Les réponses aux DT-DICT	24



V – LA SURVEILLANCE ET QUALITE DE L'EAU29	5
V-1 Réglementation en vigueur2	5
V-2 Analyses réalisées dans l'année2	5
V-3 Suivi de la qualité bactériologique2	6
V-3-1 Analyses bactériologiques réalisées dans le cadre du contrôl sanitaire ARS2	
V-3-2 Analyses bactériologiques réalisées dans le cadre de l'auto surveillance Sogedo2	
V-4 Suivi de la qualité physico-chimique2	7
V-4-1 Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées dans le cadre d contrôle sanitaire ARS2	
V-4-2 Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées dans le cadre d l'autosurveillance SOGEDO2	e 8
V-5 Synthèse générale2	9
VI – FACTURATION ET BILAN FINANCIER30	0
VI-1 Tarif pour une consommation de 120 m3/an3	0
VI-2 Facturation3	
VI-3 Situation sur l'exercice3	2
VI-4 Ecrêtements et dégrèvements3	2
VI-5 Compte rendu financier3	5
VI-5-1 Présentation du CRF3	5
VI-5-2 Modalités d'établissement du CRF et composantes de rubriques3	
VII – LES PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS4	1
VII- 1- Stations de production4	1
VII- 2- Réseau	1

ANNEXE

- <u>Détails des interventions sur le réseau</u>



I – SYNTHESE DES INDICATEURS DU SERVICE

PR	INCIPAUX INDICATEURS DU SERVICE		2019	2020	Evolution
Gestion de la ressource	Indice d'avancement de la protection de la ressource	%	94%	94%	-0.1%
	Indice de connaissance du réseau	%	110	110	0.0%
	Nombre de Branchements Plomb	-	0	0	0.0%
	Nombre de réparations de conduites	-	142	156	9.9%
	Réparations sur branchement	-	238	241	1.3%
Gestion patrimoniale	Volumes produits	m3/an	3 322 449	3 480 621	4.8%
	Volumes consommés comptabilisés	m3/an	2 787 364	2 864 429	2.8%
	Rendement du réseau de distribution ONEMA	%	84.91%	83.26%	-1.9%
	Indice linéaire de pertes en eau	m3/j/km	1.71	1.98	15.5%
	Taux moyen de renouvellement des réseaux	%	0.47%	0.50%	5.4%
	Taux de conformité des analyses bactériologiques	%	99	100	1.0%
Continuité du service	Taux de conformité des analyses physico- chimiques	%	100	100	0.0%
	Taux d'interruptions de service non programmées	Nb/1000 ab	7.65	6.95	-9.2%
Gestion des abonnés	Nombre d'abonnés	-	23 799	24 181	1.6%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	2.73%	2.35%	-14.0%
	Taux de réclamations	Nb/1000 ab	0.84	3.27	288.8%
	Respect du délai d'ouverture des branchements	jours	1	1	0.0%



Autres indicateurs spécifiques

Le tableau suivant montre l'évolution des indices spécifiques par rapport à l'année précédente :

Code	Thème	Titre	Unité	Origine	2020			
	Indicateurs descriptifs des services d'eau potable							
D101.0	Abonnés	Estimation du nombre d'habitants desservis	Nb	INSEE	52 509			
D102.0	Abonnés	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	€ TTC / m3	SOGEDO / Collectivité	1.74			
D151.0	Abonnés	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Nb d'heure ou de jour	SOGEDO	1 jour			
		Indicateurs de performance						
IP101.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	SOGEDO	100			
IP102.1	Qualité de l'eau	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques	%	SOGEDO	100			
IP103.2	Réseau	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	De 0 à 120 points	SOGEDO	110			
IP104.3	Réseau	Rendement de réseau de distribution	%	SOGEDO	83.3%			
IP105.3	Réseau	Indice linéaire des volumes non comptés	m3/j/km	SOGEDO	2.09			
IP106.3	Réseau	Indice linéaire des pertes en réseaux	m3/j/km	SOGEDO	1.98			
IP107.2	Réseau	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Collectivité	0.50%			
IP108.3	Qualité de l'eau	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	SOGEDO	94%			
IP 109.0	Gestion financière	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarités	€ / m3 facturé	SOGEDO	0.011			
IP151.1	Abonnés	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	6.95			
IP152.1	Abonnés	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	SOGEDO	100			
IP153.2	Gestion financière	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Années	Collectivité	NC			
IP154.0	Gestion financière	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	SOGEDO	2.35%			
IP155.1	Abonnés	Taux de réclamation	Nb / 1000 abonnés	SOGEDO	3.27			



II-LES ABONNES DU SERVICE EAU POTABLE

II-1 Détail des abonnés au 31/12/2020

COMMUNES	Population	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Evolution %	Dont communaux
Asques	460	227	227	0.0%	3
Val de Virvée	3 576	1 527	1 541	0.9%	10
Cadillac en Fronsadais	1 292	591	603	2.0%	3
Cavignac	2 163	970	1 001	3.2%	3
Cézac	2 645	1 028	1 036	0.8%	4
Cubnezais	1 591	707	743	5.1%	5
Cubzac les Ponts	2 516	1 151	1 176	2.2%	3
Fronsac	1 182	563	561	-0.4%	7
Galgon	3 055	1 483	1 503	1.3%	5
Gauriaguet	1 348	578	596	3.1%	4
La Lande de Fronsac	2 500	1 072	1 107	3.3%	5
La Rivière	428	190	188	-1.1%	5
Lugon et l'ile du Carney	1 338	634	638	0.6%	2
Marsas	1 235	495	498	0.6%	4
Mouillac	96	41	42	2.4%	1
Perissac	1 212	529	538	1.7%	2
Peujard	2 188	870	892	2.5%	6
Saillans	401	193	192	-0.5%	2
St Aignan	209	118	118	0.0%	3
St André de Cubzac	12 229	5 626	5 666	0.7%	42
St Genès de Fronsac	839	356	370	3.9%	1
St Germain la Rivière	393	174	171	-1.7%	5
St Gervais	1 912	783	801	2.3%	3
St Laurent d'Arce	1 489	627	639	1.9%	3
St Michel de Fronsac	531	258	260	0.8%	4
St Romain la Virvée	896	397	407	2.5%	3
Tarnes	338	128	129	0.8%	2
Vérac	945	385	385	0.0%	9
Villegouge	1 280	595	597	0.3%	6
Virsac	1 107	489	519	6.1%	3
Marcenais	811	359	357	-0.6%	1
Prignac et Marcamps	1 413	655	680	3.8%	3
TOTAUX	53 618	23 799	24 181	1.6%	162



Les gros consommateurs (consommations supérieures à 500 m3 par an) :

Communes	Nombre d'abonnés	Volumes facturés (m3)
ASQUES	2	2 355
AUBIE ET ESPESSAS	12	10 068
CADILLAC EN FRONSADAIS	3	2 493
CAVIGNAC	15	59 992
CEZAC	14	17 198
CUBNEZAIS	4	10 970
CUBZAC LES PONTS	14	26 447
FRONSAC	21	24 362
GALGON	21	25 646
GAURIAGUET	3	3 069
LA LANDE DE FRONSAC	11	14 426
LA RIVIERE	1	1 299
LUGON ET ILE DE CARNAY	5	8 101
MARSAS	3	2 733
MOUILLAC	2	1 312
PERISSAC	7	8 608
PEUJARD	13	14 202
SAILLANS	5	4 461
ST AIGNAN	2	1 408
ST ANDRE DE CUBZAC	88	145 389
ST ANTOINE	3	2 332
ST GENES DE FRONSAC	1	591
ST GERMAIN LA RIVIERE	5	3 814
ST GERVAIS	7	21 702
ST LAURENT D'ARCE	7	5 716
ST MICHEL DE FRONSAC	7	7 095
ST ROMAIN LA VIRVEE	1	1 011
SALIGNAC	6	5 678
TARNES	2	1 071
VERAC	8	11 629
VILLEGOUGE	9	13 699
VIRSAC	7	5 223
MARCENAIS	5	4 561
PRIGNAC ET MARCAMPS	11	18 264
Total général	325	486 925



II-2 Traitement des demandes des abonnés

SOGEDO mène une politique de proximité pour répondre aux besoins des abonnés. Leurs demandes sont exclusivement traitées par l'agence locale.

SUIVI DE LA PERFORMANCE

IP Indice de performance	Nature des demandes	2019	2020
IP1 :	Taux de réponses au courrier dans un délai de 15 jours	100%	100%
IP2:	Proportion de lettre d'attente		
IP3:	Réclamations		
	A Service de l'eau		
	A1 Qualité sanitaire	0	0
	A 2-1 Goût de l'eau	0	0
	A 2-2 Couleur de l'eau	3	0
	A 2-3 Dureté de l'eau	0	0
	A 3 Coupures d'eau	0	1
	A 4-1 Manque de pression	1	0
	A 4-2 Pression ou débit trop fort	0	0
	A 4-3 Variation de pression	0	0
	A 5 Inondation fuite avant et après compteur	4	2
	C Travaux		
	C 1 Réclamation sur travaux de réparation	0	0
	C2 Réclamation sur travaux réalisés sur branchements	1	1
	D Service relations commerciales		
	D1 Réclamation sur niveau du prix	6	0
	D 2 Réclamation pour erreur de relève en facturation	51	52
	D 3 Réclamation sur la qualité des contacts de l'accueil	0	0
IP4 :	Taux de respect du délai de remise en eau du branchement suite à une coupure	100%	100%
IP5 :	Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchements neufs	95%	95%
IP6 :	Existence d'engagements envers le client		
	- délai de réponse au courrier inférieur à 15 jours	Oui	Oui
	- délai de remise en eau d'un branchement inférieur à 1 jour	Oui	Oui
	- délai de réalisation des travaux de branchement inférieur à 30 jours	Oui	Oui
	- respect des rendez-vous dans une plage de 3 heures	Oui	Oui



IP	Nature des demandes	2019	2020
Indice de performance			
IP1 :	Taux de réponses au courrier dans un délai de 15 jours	100%	100%
IP2 :	Proportion de lettre d'attente		
IP3:	Réclamations		
	A Service de l'eau		
	A1 Qualité sanitaire	0	0
	A 2-1 Goût de l'eau	0	0
	A 2-2 Couleur de l'eau	3	0
	A 2-3 Dureté de l'eau	0	0
	A 3 Coupures d'eau	0	1
	A 4-1 Manque de pression	1	0
	A 4-2 Pression ou débit trop fort	0	0
	A 4-3 Variation de pression	0	0
	A 5 Inondation fuite avant et après compteur	4	2
	C Travaux		
	C 1 Réclamation sur travaux de réparation	0	0
	C2 Réclamation sur travaux réalisés sur branchements	1	1
	D Service relations commerciales		
	D1 Réclamation sur niveau du prix	6	0
	D 2 Réclamation pour erreur de relève en facturation	51	52
	D 3 Réclamation sur la qualité des contacts de l'accueil	0	0
ID.4	Taux de respect du délai de remise en eau	4000/	4000/
IP4 :	du branchement suite à une coupure	100%	100%
.D.	Taux de respect du délai d'exécution des travaux	050/	050/
IP5 :	de branchements neufs	95%	95%
IP6 :	Existence d'engagements envers le client		
	- délai de réponse au courrier inférieur à 15 jours	Oui	Oui
	- délai de remise en eau d'un branchement inférieur à 1 jour	Oui	Oui
	- délai de réalisation des travaux de branchement inférieur à 30 jours	Oui	Oui
	- respect des rendez-vous dans une plage de 3 heures	Oui	Oui
			•



III-PRODUCTION ET RENDEMENT

III-1 Les volumes prélevés dans le milieu

Volumes mensuels prélevés dans le milieu	Station Dorêt Volumes en m3	Station Les Billaux Volumes en m3	Station Peujard Volumes en m3	Station Salignac Volumes en m3	Total mensuel
janv-20	48 883	80 565	50 508	93 859	273 815
févr-20	48 589	75 315	44 963	80 982	249 849
mars-20	56 019	83 846	57 577	88 477	285 919
avr-20	62 011	75 758	51 460	84 412	273 641
mai-20	70 647	94 293	66 089	93 354	324 383
juin-20	73 541	100 212	54 668	83 382	311 803
juil-20	86 203	129 204	71 365	97 024	383 796
août-20	77 652	124 292	66 641	81 754	350 339
sept-20	65 881	113 293	58 175	91 086	328 435
oct-20	63 332	75 109	55 835	87 667	281 943
nov-20	62 747	80 791	48 920	84 398	276 856
déc-20	65 294	80 937	50 737	71 406	268 374
TOTAL 2020	780 799	1 113 615	676 938	1 037 801	3 609 153





III-2 Les volumes produits

Production globale	2019	2020	Evolution
Station les Billaux	993 737	1 055 499	6.2%
Station de Salignac	1 072 802	1 036 222	-3.4%
Station de Doret	702 044	748 624	6.6%
Station de la Brauge	553 866	640 276	15.6%
TOTAL	3 322 449	3 480 621	4.8%

Détail par site de traitement :

Volumes Produits - Station les Billaux	2019	2020	Evolution
Volume annuel produit (m3/an)	993 737	1 055 499	6.2%
Volume moyen journalier (m3/j)	2 723	2 892	6.2%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	30 728	32 923	7.1%
Semaine de pointe	30	33	10.0%

Volumes Produits - Station de Doret	2019	2020	Evolution
Volume annuel produit (m3/an)	702 044	748 624	6.6%
Volume moyen journalier (m3/j)	1 923	2 051	6.6%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	19 948	20 307	1.8%
Semaine de pointe	26	31	19.2%

Volumes Produits - Station de la Brauge	2019	2020	Evolution
Volume annuel produit (m3/an)	553 866	640 276	15.6%
Volume moyen journalier (m3/j)	1 517	1 754	15.6%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	14 970	16 305	8.9%
Semaine de pointe	26	32	23.1%

Volumes Produits - Station de Salignac	2019	2020	Evolution
Volume annuel produit (m3/an)	1 072 802	1 036 222	-3.4%
Volume moyen journalier (m3/j)	2 939	2 839	-3.4%
Production semaine de pointe (m3/semaine)	23 336	23 268	-0.3%
Semaine de pointe	27	30	11.1%



Production globale	2019	2020	Evolution
Station les Billaux	993 737	1 055 499	6.2%
Station de Salignac	1 072 802	1 036 222	-3.4%
Station de Doret	702 044	748 624	6.6%
Station de la Brauge	553 866	640 276	15.6%
TOTAL	3 322 449	3 480 621	4.8%

III-3 Les volumes consommés comptabilisés

	2019	2020	Evolution
Facturation eau potable	2 787 364	2 864 429	2.8%
Dont écrêtement (volumes)	66 392	47 994	-27.7%
Ecrêtement (nb)	158	159	0.6%
TOTAL	2 787 364	2 864 429	2.8%

III-4 Les volumes consommés autorisés non comptés

III-4-1 Les volumes de service

Volumes de service	Unité	Volume unitaire (en m³)	Nombre	Volume (m3)
Analyseur	Nombre d'analyseurs	700	6	4 200
Nettoyage des réservoirs	Volume de stockage	6 800	1	6 800
Rinçage de conduites après travaux liés à casses et fuites		30	397	11 910
Désinfection après travaux	chantiers de renouvellement		1 256	
Désinfection après travaux lotissements	Nb de lotissements	35	10	350
Purges sur réseau	accumulation du Fer			2 600
TOTAL			27 116	

III-4-2 Les volumes consommés autorisés

Essai et manœuvre poteaux d'Incendie Poteaux incendies et Bâches incendies	Unité Nombre de poteaux	unitaire (en m³)	Nombre 656	(m3) 6 560
TOTAL				6 560



III-5 Rendement du réseau d'eau potable

	2019	2020	Evolution
Rendement du réseau d'eau potable (ONEMA)	84.9%	83.3%	-1.9%
Rendement primaire du réseau d'eau potable (%)	83.9%	82.3%	-1.9%
Volume des pertes d'eau (m3)	501 505	582 516	16.2%
Indice linéaire de consommation (m3/j/km)	9.57	9.81	2.5%
Indice linéaire de pertes (m3/j/km)	1.71	1.98	15.5%

La Commission Locale de l'Eau (CLE) retient la grille d'appréciation de l'ILP suivante :

Niveau de perte faible	ILP <= 0.08 X D
Niveau de perte modéré	0.08 X D <= ILP <= 0.15 X D
Niveau de perte élevé	0.15 X D <= ILP <= 0.29 X D
Niveau de perte très élevé	0.29 X D < ILP

Avec D = Densité d'abonnés par km hors branchement, ILP = Indice Linéaire de Pertes, comme défini dans le décret n°2007-675 du 02 mai 2007 qui introduit des indicateurs de performance dans le rapport annuel du Maire sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement.

On a donc D = 24 181 / 807.8 = 29.9

De ce fait, l'ILP référence est de 0.08 x 29.9 = 2.39.

L'ILP calculé est de 1.98. Ainsi l'ILP calculé est inférieur à l'ILP de référence ce qui signifie que le réseau du syndicat a un **niveau de perte faible.**

III-6 Objectif de rendement et Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement.

Les dispositions de ce décret définissent les obligations des collectivités concernant l'atteinte de seuils minimaux de rendement de réseau.

Objectif de rendement du réseau :

Le décret défini un seuil minimal de rendement du réseau de 85 % par défaut. La valeur de rendement calculée précédemment est inférieure au seuil de 85 %.

Dans ce cas, le décret prévoit un autre seuil en fonction d'éléments spécifiques locaux. Il convient ainsi d'établir ce nouveau seuil sur la base d'un calcul en additionnant les éléments suivants :

Un terme fixe égal à 65 %

+

Une part variable correspondant à 1/5 de la valeur de l'indice linéaire de consommation

NB: **l'indice linéaire de consommation** = volumes facturés aux usagers + volume de service + volume vendu en gros / linéaire de réseau, hors branchements (en km) x 365 jours



Cependant, votre collectivité remplissant deux facteurs complémentaires réunis, **le terme fixe est porté à 70 %**. Ces deux facteurs sont :

- Votre ressource fait l'objet de règles de répartition des eaux.
- Les volumes prélevés sont supérieurs à deux millions de m³ par an.

De ce fait, le rendement seuil « décret » est porté à = 70% + (1/5 * 9.81) = 71.96 %

Ainsi le rendement du service est supérieur au seuil calculé. Le SIAEPA du Cubzadais-Fronsadais est en conformité avec le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012.

En cas de non atteinte du seuil du rendement au 31 décembre 2013 et si aucun plan d'actions n'est adopté dans les 2 ans, la collectivité peut être sanctionnée par un doublement de la redevance « alimentation en eau potable ». Cette mesure est applicable depuis le 1er janvier 2016.

SOGEDO met en place des moyens significatifs pour atteindre le seul contractuel de 85 %. Un agent technique exploite quotidiennement la sectorisation mise en place par la collectivité pour améliorer la recherche de fuites.

Dès qu'une suspicion de fuite est identifiée, une équipe terrain est mise en place pour la localiser. Dès qu'elle est détectée, la réparation est programmée et exécutée au plus vite pour limiter le volume de perte.

III-7 Suivi des indicateurs de la qualité

III-7-1 Protection de la ressource

En application de l'arrêté ministériel du 2 mai 2007, la protection et la gestion de la ressource sont mesurées par un *indicateur de performance* dont la valeur est comprise entre 0 et 100 %, basée sur le barème suivant :

Indicateur	Définition
Indice d'avancement de la protection de la ressource	0 % : Aucune action 20 % : Etude environnementale et hydrogéologique en cours 40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu 50 % : Dossier déposé en préfecture 60 % : Arrêté préfectoral signé 80 % : Arrêté préfectoral mis en œuvre 100 % : Mise en œuvre d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral



L'indicateur est établi individuellement pour chaque ressource, et une valeur globale est calculée au prorata des volumes fournis :

Indice d'avancement de la protection de la ressource	2020
La Brauge (Peujard)	100%
Le Doret 3 (St André de Cubzac)	100%
Palu de Rabi 3 (Les Billaux – Galgon)	80%
Palu de Rabi Girard (Les Billaux – Galgon)	80%
Pont de Girard 2 (Les Billaux – Galgon)	80%
Les Nauves (Salignac)	100%
Ensemble des ressources :	94%

III-7-2 Connaissance des réseaux de distribution

Le réseau de distribution d'eau potable du syndicat est intégré dans un Système d'information Géographique (SIG). Les informations connues concernent la structure, la dimension et l'âge des équipements et canalisations, y sont répertoriées, ainsi qu'un historique et la localisation des interventions effectuées au cours de l'année.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Les collectivités sont tenues, au 31 décembre 2013, sous peine de sanctions financières :

- d'une part d'avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'eau potable,
- et d'autre part d'atteindre un certain seuil de rendement de réseau.

Pour juger de l'établissement du descriptif détaillé, le ministère de l'environnement a fait évoluer, par un nouveau décret du 2 décembre 2013, l'indicateur de performance IP103.2 « indice de connaissance et de gestion patrimonial des réseaux d'eau potable ».

Ce décret modifie en profondeur cet indicateur y compris le barème d'attribution des points (passage du barème de 100 points à 120 points).

Afin de considérer que les collectivités disposent du descriptif détaillé des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable, cet indice doit atteindre une valeur supérieure ou égale à 40 points.

La décomposition de cet indicateur ainsi que le nombre de points attribué au service figurent ci-après.

Une bonne connaissance du patrimoine enterré du service est indispensable pour permettre d'établir un plan pluriannuel de renouvellement des réseaux de distribution. Le remplacement des conduites anciennes et présentant des défaillances régulières permettra d'améliorer le rendement du réseau et la sécurité, en matière de la continuité du service.

Nos techniciens complètent chaque jour cette base de données. Nous sommes à votre entière disposition pour vous transmettre les données nécessaires à la gestion patrimoniale de votre réseau de distribution.



Barème	Critères	Informations disponibles	Points attribués
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux et des dispositifs généraux de mesures .	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (extension, réhabilitation, ou renouvellement des réseaux) et les données acquises depuis la dernière mise à jour. Mise à jour à minima annuelle du plan.		5
<u>L'obte</u>	ntion des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les poi	ints suivants	:
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage, de la précision des informations cartographiques, et pour au moins la moitié du linéaire total de réseau les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons.	oui	10
un point supplém	mations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du lin nentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du lin int est attribué si les matériaux et diamètres sont renseignés pour au moins 95% de	éaire total, jus	qu'à 90%.
De 1 à 5 points supplémentaires	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	100%	5
+ 10 points	L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan pour au moins la moitié du linéaire total.	oui	10
Lorogue l'appée	ou la période de pass est reposignée pour la moitié du lipéeire total des récogny	un naint aunn	lámontoiro
est attribué chaq attribué si les info De 1 à 5 points	ou la période de pose est renseignée pour la moitié du linéaire total des réseaux, jue fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% ormations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% de Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des troncons sont renseignées	. Le cinquième	e point est
est attribué chaq attribué si les info De 1 à 5 points supplémentaires	pue fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% ormations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% de Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées.	Le cinquièmu u linéaire total 100%	e point est du réseau. 5
est attribué chaq attribué si les info De 1 à 5 points supplémentaires	pue fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% ormations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou	Le cinquièmu u linéaire total 100%	e point est du réseau. 5
est attribué chaq attribué si les info De 1 à 5 points supplémentaires A ce stade	pue fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% ormations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% de Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées. L'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes	Le cinquièmu linéaire total 100% s points suiva	e point est du réseau. 5 ints :
est attribué chaq attribué si les info De 1 à 5 points supplémentaires <u>A ce stade</u> + 10 points	pue fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% ormations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% de Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées. L'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux. Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et	Le cinquième u linéaire total 100% s points suiva non	e point est du réseau. 5 ants :
est attribué chaq attribué si les info De 1 à 5 points supplémentaires A ce stade + 10 points + 10 points	pur fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% ormations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% de Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées. Pobtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux. Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution.	. Le cinquième u linéaire total 100% s points suiva non oui	e point est du réseau. 5 Ints : 0
est attribué chaq attribué si les info De 1 à 5 points supplémentaires A ce stade + 10 points + 10 points + 10 points	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% du périodes de pose des tronçons sont renseignées. Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les années ou périodes de pose des tronçons sont renseignées. Pobtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les Le plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux. Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution. Le plan mentionne la localisation des branchements. Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de	100% s points suiva non oui	e point est du réseau. 5 nnts : 0 10
est attribué chaq attribué si les info De 1 à 5 points supplémentaires A ce stade + 10 points + 10 points + 10 points + 10 points	pue fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% ormations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% de pour au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les les plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux. Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution. Le plan mentionne la localisation des branchements. Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur. Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des	100% s points suiva non oui oui	e point est du réseau. 5 Ints: 0 10 10
est attribué chaq attribué si les info De 1 à 5 points supplémentaires A ce stade + 10 points	pue fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% principal des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% de pour au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les les plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux. Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution. Le plan mentionne la localisation des branchements. Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur. Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite. Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de	non oui oui oui	e point est du réseau. 5 Ints: 0 10 10 10
est attribué chaq attribué si les info De 1 à 5 points supplémentaires A ce stade + 10 points	pue fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90% ormations des années ou périodes de pose sont renseignées pour au moins 95% de pour au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les les plan des réseaux précise la localisation des annexes et des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux. Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et distribution. Le plan mentionne la localisation des branchements. Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur. Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite. Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement, Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3	non oui oui oui	e point est du réseau. 5 Ints: 0 10 10 10 10



Depuis l'année 2014, la date de pose de chaque tronçon a été identifiée avec précision à partir des archives.

Compte tenu de la valeur de l'indice, votre collectivité dispose d'un inventaire conforme au décret du 27 janvier 2012.

Nos services techniques se tiennent à votre disposition afin de vous transmettre l'ensemble des données qui vous seront nécessaires dans la programmation de vos travaux.

Il convient de nous transmettre le plus régulièrement possible les plans de récolement liés aux travaux neufs effectués par votre collectivité afin que nous puissions mettre à jour le Système d'Information Géographique.

Prévention et Sécurité : « Construire sans détruire »

Le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011, dit décret DT-DICT, prévoit la refonte des formulaires CERFA correspondants, la modification des procédures administratives et le renforcement des responsabilités de chacun des acteurs.

Ce décret modifie les documents DT-DICT qui deviennent plus complets et détaillés. En vue d'optimiser la sécurité des biens et des personnes et de sécuriser au mieux la continuité de service, le décret encadre la réalisation de travaux urgents par la mise en place d'avis de travaux urgents « ATU ».

D'autre part, la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » instaure au sein de l'INERIS, par l'article L554-2 du Code de l'environnement, un guichet unique informatisé qui vise à recenser les concessionnaires de tous les réseaux aériens, souterrains et subaquatiques implantés en France, et les principales informations nécessaires pour permettre la réalisation de travaux en toute sécurité à leur proximité.

Sogedo a ainsi la charge de mettre à jour le guichet unique. Ce guichet est financé en partie par une redevance perçue auprès des exploitants de réseaux.

D'autre part, la réglementation prévoit également l'identification des réseaux selon deux critères :

- Catégorie d'ouvrage :
 - Les réseaux dits sensibles
 - Les réseaux non sensibles.

<u>Remarque</u>: Les canalisations de prélèvement de distribution d'eau destinée à la consommation humaine relèvent, sauf déclaration contraire de la part de l'opérateur du réseau, de la catégorie des réseaux non sensibles.

- Précision des informations cartographiques : L'arrêté « DT/DICT » instaure à ce titre, trois classes de précision cartographique A, B et C. Pour tous les réseaux, ces classes sont :
 - Classe A : incertitude sur la précision cartographique maximale de 0,40 m.
 - Classe B: incertitude sur la précision cartographique entre 0,40 m et 1,5 m.
 - Classe C : incertitude sur la précision cartographique supérieure à 1,5 m

Les plans de récolement doivent obligatoirement être établie dans une classe de précision conforme à la classe A. La réglementation n'impose pas, à ce jour, pour les réseaux « non sensibles » une mise à jour massive de la précision en classe A.



III-7-3 Indice d'avancement de la sectorisation

Conformément aux dispositions 29 et 30 du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) « Nappes profondes de Gironde » validé en juin 2013, le responsable des services publics d'alimentation en eau potable doit renseigner des indicateurs relatifs au fonctionnement de la sectorisation.

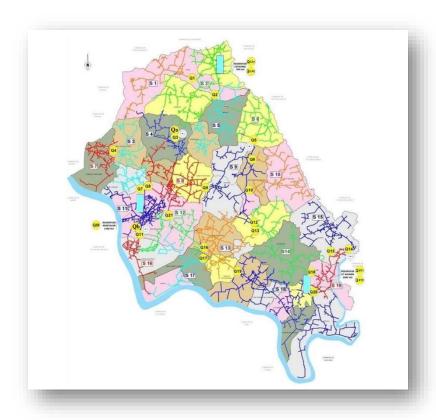
En commission Locale de l'Eau du SAGE « Nappes profondes de Gironde » le 16 septembre 2014, des indicateurs complémentaires relatifs au fonctionnement de la sectorisation ont été définis pour une opérationnalité au 1er janvier 2015.

Cet indice doit être inséré dans le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'eau potable (RPQS) ainsi que dans le Rapport Annuel du Délégataire.

Indicateur	Définition
Indice d'avancement de la sectorisation	0 % : Pas de sectorisation 10 % : Délibération existante d'un programme d'actions qui intègre une sectorisation 30 % : Sectorisation en cours 40 % : Sectorisation existante 60 % : Sectorisation existante fonctionnelle 100 % : Suivi annuel des données

L'indice d'avancement de la sectorisation pour le Syndicat du Cubzadais-Fronsadais est de :

	2019	2020	Evolution
Indice d'avancement de la sectorisation	100%	100%	0.0%





III-8 Suivi des consommables

III-8-1 Consommation énergétique

Consommation électrique (kWh/an)	2019	2020	Evolution
Station les Billaux	787 624	858 613	9.0%
Station de Doret	444 618	440 219	-1.0%
Station la Brauge	459 129	501 041	9.1%
Station Salignac	775 151	721 290	-6.9%
Débitmètre Saillans	93	114	22.6%
Débitmètre St Romain la Virvée	292	124	-57.5%
Débitmètre Vérac	29	113	289.7%
Débitmètre St Gervais (Croix de l'Avocat)	14	11	-21.4%
Débitmètre Cézac	90	96	6.7%
Réservoir St Aignan et débitmètre	332	386	16.3%
Réservoir Montalon	32	25	-21.9%
Réservoir Cavignac	91	147	61.5%
Réservoir Marcenais	2 933	5 510	87.9%
TOTAL	2 470 428	2 527 689	2.3%

Sogedo s'emploie à diminuer les consommations énergétiques de ses sites de traitement toute l'année en étudiant les temps de fonctionnement des équipements et en appliquant le paramétrage le plus optimum.



III-8-2 Les produits de traitement

Produits traitement (en kg / an)	2019	2020	Evolution
Chlore gazeux (Les Billaux)	441	490	11.1%
Chlore gazeux (Doret)	343	294	-14.3%
Chlore gazeux (Peujard)	245	245	0.0%
Chlore gazeux (Salignac)	441	441	0.0%
Neutralite (Doret)	75 068	73 897	-1.6%
Neutralite (Peujard)	59 229	52 589	-11.2%
Neutralite (Salignac)	114 703	127 789	11.4%
TOTAL	250 470	255 745	2.1%

IV-LES INTERVENTIONS DE L'ANNEE 2020

IV-1 Les interventions sur les ouvrages d'eau potable

IV-1-1 Le suivi de la ressource en eau

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution moyenne du niveau d'eau dans les forages.

	2019			2020		
	Statique (profondeur en m)	Dynamique (profondeur en m)	Débit m3/h	Statique (profondeur en m)	Dynamique (profondeur en m)	Débit m3/h
Billaux F2	0	0	0	0	0	0
Billaux F3	0	0	0	0	0	0
Billaux F4	5.09	12.96	200	5.12	13.02	225
Doret F3	6.8	9.8	160	6.72	9.85	155
Peujard	32.1	36.9	100	32.4	36.92	109
Salignac	47.4	62.2	150	47.6	62.6	150



IV-1-2 Le lavage des réservoirs

Les réservoirs sur tour et les bâches sont nettoyés une fois par an.

Réservoir	Туре	Volume	Télésurveillance	Cuve	Date de lavage	Observations
Réservoir St Aignan	Sur tour	2000	Oui	1	02/03/2020	
Réservoir Montalon	Sur tour	1500	Oui	1	16/11/2020	
Réservoir Cavignac	Sur tour	500	Oui	1	09/02/2020	
Réservoir Marcenais	Sur tour	2000	Oui	1	13/01/2020	
Bâche Billaux	Au sol	200	Oui	1	07/12/2020	
Bâche Doret	Au sol	86	Oui	1	08/12/2020	
Bâche la Brauge	Au sol	240	Oui	1	14/12/2020	
Bâche Salignac	Au sol	240	Oui	1	16/12/2020	

IV-1-3 Opérations de renouvellement

Station	Description de l'opération	Nature	Montant
Salignac	Remplacement-Analyseur de chlore	Programme	2 100 €
La Brauge	Remplacement-Vanne pilotée UV5,6 et 8	Garantie	1 500 €
Débitmètre Q08	Remplacement du débitmètre DN150 SIEMENS Alimenté	Garantie	3 050 €
Débitmètre Q05	Remplacement du débitmètre DN150 SIEMENS Autonome	Garantie	3 520 €
Les Billaux	Remplacement-Vanne pilotée UV5,8,10,13 et 15	Programme	2 500 €
Doret	Remplacement-Sonde de niveau de nappe forage	Garantie	2 000 €
		TOTAL	14 670 €



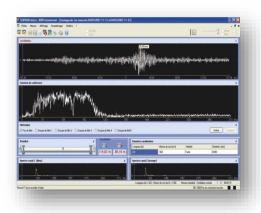
IV-2 Les interventions sur le réseau d'eau potable

IV-2-1 La Recherche de fuites

Au sein du Département de la Gironde, un agent est entièrement dédié à la recherche et la localisation des fuites.

L'utilisation d'équipements performants complète les moyens de détection des pertes d'eau sur le réseau de distribution de la Collectivité :

- Appareils d'écoute au sol
- Corrélateur acoustique
- Dispositifs de pré- localisation
- Cloches écouteurs SEPEM





Les campagnes de recherche de fuites sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Recherche fuites	2019	2020	Evolution
Linéaire inspecté (km)	584	615	5.3%
Nombre de fuites détectées	88	86	-2.3%



IV-2-2 Sur le réseau de distribution

Les interventions réalisées sur le réseau de distribution sont synthétisées ci-dessous :

Réparations réseau	2019	2020	Evolution
Casses de conduites et déboitements	142	156	9.86%
Réparations sur branchement	238	241	1.26%
TOTAL	380	397	4.47%



Interruption de service	2019	2020	Evolution
Interruptions programmées (travaux)	17	18	5.88%
Interruptions pour problèmes qualitatifs	0	0	-
Interruptions accidentelles liées à des tiers	12	10	-16.67%
Interruptions accidentelles liées au réseau (casses + fontainerie)	170	158	-7.06%
Interruptions liées à la production (manque d'eau)	0	0	-
Total interruptions de service non programmées	182	168	-7.69%
Abonnés desservis	23 799	24 181	1.61%
Taux d'interruptions de service non programmées (%)	7.65	6.95	-9.15%



IV-3 Le renouvellement des branchements et compteurs

Renouvellement branchements et compteurs	2019	2020	Evolution
Branchements par Sogedo	32	25	-21.88%
Compteurs DN15	1 262	389	-69.18%
TOTAL	1 294	414	-68.01%

Liste des branchements renouvelés au cours de l'année par le syndicat :

Commune	Adresse	Nombre
Fronsac	Dauphine	19
Salignac	Leynier	6
Aubie-Espessas	Puyfaure et Impasse du Lavoir	65
Asques	Rue de l'Ecole	10
Cavignac	Bois du Moulin Neuf et route de la Nauve	4
St Laurent d'Arce	Chasseigne	3
St Genes de Fronsac	Chadenat	32
Périssac	Av de la Cave	20
Cézac	Champs de Bastion	6
St Romain la Virvée	Chemin de Bissau	6
	171	

IV-4 Les branchements neufs

Branchements neufs réalisés par Sogedo	2020
Branchements neufs	252



IV-5 Le suivi des travaux de la collectivité

Les travaux réalisés sur les installations de la Collectivité font l'objet d'un accompagnement de la part de nos services à toutes les phases de leur réalisation (projet, avancement, réception). Nous rappelons que les nouvelles installations n'intègrent le patrimoine affermé qu'après fourniture des plans de récolement par les entreprises mandatées et réception des travaux par le maître d'ouvrage.

L'ensemble des autres travaux réalisés par le Syndicat dans le cadre des extensions et du renouvellement des canalisations en 2020 est présenté ci-après :

Travaux d'extension du réseau d'eau potable (Syndicat des Eaux)		Ø et Nature	Linéaire (ml)
ST LAURENT D'ARCE	Chasseigne	63 PVC	130
ST ANDRE DE CUBZAC	Reden	63 PVC	229
TOTAL			359

Travaux de renouvellement du réseau d'eau p	otable	Ø et Nature	Linéaire (ml)
FRONSAC	Dauphine	250 Fonte	657
SALIGNAC	Leynier	110 PVC	116
AUBIE	Puyfaure	250 Fonte	554
	Puyfaure	90 PVC	224
	Puyfaure	64 PVC	54
	Impasse du Lavoir	63 PVC	51
ASQUES	Rue de l'Ecole	125 PVC	86
CAVIGNAC	Bois du Moulin Neuf	40 PEHD	240
CAVIGNAC	Rte de la Nauve	63 PVC	182
ST GENES DE FRONSAC	Chadenat	125 PVC	1600
PERISSAC	Av de la Cave	125 PVC	435
		110 PVC	50
CEZAC	Champs de Bastion	125 PVC	246
CUBNEZAIS	L'Etang	110 PVC	70
ST ROMAIN LA VIRVEE	Chemin de Bissau	63 PVC	66
TOTAL			4631



Travaux d'extension du réseau d'eau po	otable (Lotissements)	Ø et Nature	Linéaire (ml)
CAVIGNAC	Lotis Le Hameau des Aulnes	63 PVC	92
CUBNEZAIS	Lotis Domaine de La Croix Merlet	125 PVC	141
CUBNEZAIS	Lotis Domaine de La Croix Merlet	30 PVC	30
CUBZAC LES PONTS	Lotis Le Hameau de Lomagne	63 PVC	167
GAURIAGUET	Lotis Fontaine Douce	63 PVC	136
GAURIAGUET	Lotis La Muscadelle	63 PVC	125
PRIGNAC ET MARCAMPS	Résidence St André	63 PVC	133
PRIGNAC ET MARCAMPS	Lotis Le Merlot	63 PVC	358
ST ANDRE DE CUBZAC	Bois Milon	63 PVC	203
ST ANDRE DE CUBZAC	Bois Milon	140 PVC	392
ST ANDRE DE CUBZAC	Bois Milon	110 PVC	119
ST GENES DE FRONSAC	Lotis Les Ecoles	63 PEHD	124
ST LAURENT D'ARCE Lotis Le Moulin des Faures		110 PVC	101
ТОТА	L		2121

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est défini par le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de conduites renouvelées au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Récapitulatif des travaux réceptionnés	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne annuelle (sur 5 ans)
Renouvellement de branchements (nb)	0	0	35	38	32	171	69
Extensions de réseaux (km)	4.603	0.607	3.624	3.423	3.806	3.48	3.257
Renouvellement de réseaux (km)	3.549	2.138	4.292	6.83	2.248	4.631	3.948



IP 107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Indicateurs des réseaux de distribution	2020
Linéaire total du réseau de distribution (km)	807.767
Taux moyen d'extension du réseau (%)	0.37%
Taux moyen de renouvellement du réseau (%)	0.50%

IV-6 Les réponses aux DT-DICT

Gestion des DICT	2019	2020	Evolution
Nombre de DICT traitées :	306	539	76.1%
Nombre d'ATU traitées :	196	62	-68.4%
Nombre de DT traitées	588	648	10.2%
Nombre de DT-DICT traitées :	1085	886	-18.3%
Nombre de DICT émises :	0	3	-
Nombre d'ATU émises :	312	254	-18.6%
Nombre de DT émises	286	286	0.0%
Nombre de DT-DICT émises :	8	4	-50.0%



V – LA SURVEILLANCE ET QUALITE DE L'EAU

V-1 Réglementation en vigueur

Le décret 2001-1220 du 20 décembre 2001 retranscrit en droit français les directives européennes relatives à la qualité des eaux de boisson. Ce décret est codifié, pour l'essentiel, aux articles R.1321-1 et suivants du Code de la Santé Publique.

Dans le cadre de ce décret, plusieurs types de contrôles sont réalisés au cours de l'année :

- Le contrôle sanitaire : programme d'analyses défini par arrêté préfectoral et dont le suivi est assuré par l'ARS de la Gironde,
- Le suivi quotidien du taux de désinfectant sur les installations de traitement, ainsi que des mesures aléatoires sur réseau de distribution et un programme d'auto-surveillance réalisés par SOGEDO.

Pour mesurer la qualité de l'eau, on distingue deux types de paramètres définis par ce décret :

Limites de qualité : ces limites sont fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur. C'est à partir de ces paramètres que l'on juge de la qualité de l'eau distribuée.

Références de qualité : ce sont des valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau. Les substances concernées, sans incidence sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau, peuvent mettre en évidence une présence importante d'un paramètre au niveau de la ressource et/ou un dysfonctionnement des installations de traitement. Ces paramètres sont nos références dans le travail de terrain.

V-2 Analyses réalisées dans l'année

L'ensemble des analyses ARS est effectué par le Laboratoire LDA 33. L'auto-surveillance Sogedo est réalisée par LPL.

Tyma	Nom de l'installation	Nombre d'ar	alyses réalisées
Туре	Nom de i installation	ARS	SOGEDO
Ressource	Le Doret 1 bis - St André de Cubzac - exhaure	0	0
Ressource	Le Doret 2 - St André de Cubzac - exhaure Le Doret 2	1	0
Ressource	Pont de Girard 2 - Les Billaux - exhaure	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3 - Les Billaux - exhaure	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard - Les Billaux - exhaure	1	0
Ressource	Salignac - Salignac - Eau brute Forage	1	0
Ressource	La Brauge - Peujard - exhaure	2	0
Production	Pont de Girard - Les Billaux - sortie de station	5	11
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - sortie de station	5	10
Production	Pont de Girard - Les Billaux - bâche de stockage	0	0
Production	La Brauge - Peujard - bâche de stockage	0	0
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - bâche de stockage	0	1
Production	Salignac - Salignac - Sortie station	6	11
Production	La Brauge - Peujard - sortie de station	5	11
Distribution	Chez les abonnés	105	72
	TOTAL	131	116



V-3 Suivi de la qualité bactériologique

Elle est évaluée par la recherche de germes dont la présence dans l'eau révèle une contamination d'origine fécale.

La présence de ces germes test de contamination fécale dans l'eau de consommation témoigne d'un risque sanitaire microbiologique susceptible d'engendrer des pathologies.

V-3-1 Analyses bactériologiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS

Туре	Nom de l'installation	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement en limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	Le Doret 1 bis - St André de Cubzac - exhaure	0	0	0
Ressource	Le Doret 2 - St André de Cubzac - exhaure Le Doret 2	1	0	0
Ressource	Pont de Girard 2 - Les Billaux - exhaure	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3 - Les Billaux - exhaure	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard - Les Billaux - exhaure	1	0	0
Ressource	Salignac - Salignac - Eau brute Forage	1	0	0
Ressource	La Brauge - Peujard - exhaure	1	0	0
Production	Pont de Girard - Les Billaux - sortie de station	5	0	0
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - sortie de station	5	0	0
Production	Pont de Girard - Les Billaux - bâche de stockage	0	0	0
Production	La Brauge - Peujard - bâche de stockage	0	0	0
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - bâche de stockage	0	0	0
Production	Salignac - Salignac - Sortie station	6	0	0
Production	La Brauge - Peujard - sortie de station	5	0	0
Distribution	Chez les abonnés	99	0	2
	TOTAL	124	0	2



V-3-2 Analyses bactériologiques réalisées dans le cadre de l'autosurveillance Sogedo

Туре	Nom de l'installation	Nombre d'analyses	Nombre de dépassement en limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Ressource	Le Doret 1 bis - St André de Cubzac - exhaure	0	0	0
Ressource	Le Doret 2 - St André de Cubzac - exhaure Le Doret 2	0	0	0
Ressource	Pont de Girard 2 - Les Billaux - exhaure	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi 3 - Les Billaux - exhaure	0	0	0
Ressource	Palu de Rabi Girard - Les Billaux - exhaure	0	0	0
Ressource	Salignac - Salignac - Eau brute Forage	0	0	0
Ressource	La Brauge - Peujard - exhaure	0	0	0
Production	Pont de Girard - Les Billaux - sortie de station	11	0	0
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - sortie de station	10	0	0
Production	Pont de Girard - Les Billaux - bâche de stockage	0	0	0
Production	La Brauge - Peujard - bâche de stockage	0	0	0
Production	Doret 2 - St André de Cubzac - bâche de stockage	1	0	0
Production	Salignac - Salignac - Sortie station	11	0	0
Production	La Brauge - Peujard - sortie de station	11	0	0
Distribution	Chez les abonnés	31	0	0
	TOTAL	75	0	0

Détail des dépassements des limites de qualité :

- Il n'y a pas eu de dépassement en 2020.

V-4 Suivi de la qualité physico-chimique

La qualité physico-chimique de l'eau est déterminée par 5 familles de paramètres :

- examen physique-chimique (équilibre calco-carbonique, Turbidité, conductivité, éléments minéraux, métaux, composés azotés, oxygène et matière organique),
- composés organiques (HAP, COV),
- pesticides,
- sous-produits de désinfection (THM, chlorite et bromate),
- radioactivité.

Chlorure de Vinyle Monomère CVM :

Le chlorure de vinyle monomère (CVM) est un gaz inorganique, incolore à température ambiante. C'est un composé chimique purement synthétique n'existant pas à l'état naturel qui a été utilisé avant 1980 dans la fabrication des canalisations en PVC. Le relargage résiduel de CVM de ces canalisations peut entrainer la présence de ce gaz dans l'eau potable.

Le relargage de CVM peut dépendre des facteurs suivants : la température de l'eau, l'âge de la canalisation, le temps de séjour de l'eau dans les canalisations. Il est donc difficile de prédire les zones présentant de fortes teneurs en CVM.

Dernièrement l'ARS a établi un programme de surveillance des CVM sur l'ensemble des réseaux. La limite de qualité du paramètre CVM est de 0,5 μg/L.



Si des CVM sont présents dans les réseaux, les solutions sont :

- Purges manuelles
- Purges automatiques
- Renouvellement de la canalisation (seule solution qui règle le problème définitivement).

V-4-1 Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire ARS

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement en limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	5	21	104	0	4
Composés organiques	4	8	4	0	0
Pesticides	4	4	0	0	0
Sous-produits de désinfection	0	8	5	0	0
Radioactivité	0	4	0	0	0

V-4-2 Nombre d'analyses physico-chimiques réalisées dans le cadre de l'autosurveillance SOGEDO

Famille	Ressource	Production	Distribution	Nombre de dépassement en limites de qualité	Nombre de dépassement des références de qualité
Examen physico-chimique	0	44	31	0	0
Composés organiques	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0
Sous-produits de désinfection	0	0	41	9	0
Radioactivité	0	0	0	0	0

Détail des dépassements de limite de qualité :

- Non-conformité sur le paramètre CVM le 27/07/2020 à Villegouge, confirmée par les contreanalyses le 11/08/2020 et le 24/08/2020
- Non-conformité sur le paramètre CVM le 27/07/2020 à Cavignac, confirmée par la contreanalyse le 24/08/2020
- Non-conformité sur le paramètre CVM le 27/07/2020 à Cavignac, confirmée par la contreanalyse le 11/08/2020
- Non-conformité sur le paramètre CVM le 11/08/2020 à Cavignac, confirmée par la contreanalyse 25/08/2020



V-5 Synthèse générale

- Pour l'année 2020, deux analyses n'ont pas respecté les références de qualité bactériologiques et quatre analyses n'ont pas respecté les références physico-chimiques.
- 100 % des analyses réalisées sont conformes vis à vis des limites de qualité bactériologique
- En dehors des chlorures de vinyle monomère 100 % des analyses réalisées sont conformes vis à vis des limites de qualité physico-chimique

Les dépassements des références qualité sont essentiellement dus à un caractère ponctuellement agressif des eaux sorties productions.

La campagne de prélèvement pour analyses CVM a été réalisée avec un nouveau protocole de l'ARS. Elle a permis de mettre en évidence des non-conformités sur les communes de Cavignac et Villegouge.

Le renouvellement de certains tronçons PVC a été programmé par le syndicat. Les autres feront l'objet d'une surveillance particulière.

Un plan d'échantillonnage lié aux CVM a été mis en place jusqu'en 2022.

Les seules gênes constatées par les abonnés interviennent lors de manœuvres ponctuelles sur le réseau de distribution (réparation de conduites, utilisation de poteaux d'incendie) où des éléments accumulés dans les canalisations sont remis en suspension. Ces désagréments sont résorbés par des purges du réseau menées par nos services.

L'eau distribuée est moyennement minéralisée. Elle est considérée comme légèrement agressive.



VI - FACTURATION ET BILAN FINANCIER

VI-1 Tarif pour une consommation de 120 m3/an

INDICATEURS FINANCIERS SIAEPA DU CUBZADAIS FRONSADAIS

SIMULATION DE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M3

	QUAN		P.U.		MONTA	ANT HT
Service de l'eau potable	TITE	01/01/20	01/01/21	Ecart %	01/01/20	01/01/21
COOFDO EVEL OITATION						
SOGEDO EXPLOITATION						
Prime Fixe (pour l'année)	1	23.396 €	26.280 €	12.3%	23.40 €	26.28€
Consommation (m3)	120	0.501 €	0.499 €	-0.4%	60.12€	59.88€
_						
COLLECTIVITE						
Prime Fixe (pour l'année)	1	12.000 €	12.000 €	0.0%	12.00 €	12.00€
Part Collectivité (m3)	120	0.410 €	0.410 €	0.0%	49.20 €	49.20€
TIERS						
Agence de l'Eau - Prélèvement (m3)	120	0.093 €	0.088 €	-5.4%	11.16 €	10.56 €
Agence de l'Eau - Lutte contre la Pollution						
(m3)	120	0.330 €	0.330 €	0.0%	39.60 €	39.60€
TVA		5.50%	5.50%	0.0%	10.751 €	10.864 €
		3.30 %	3.30 /6	0.076	10.751 €	10.004 €
MONTANT TTC DE LA FACTURE					206.23 €	208.38 €
MONTANT TTC DU M3 HORS PI	-0.5%	1.407 €	1.400 €			
MONTANT TTC DU M3 AVEC PF	RIME FIX	E		1.0%	1.72 €	1.74 €



VI-2 Facturation

Tous les ans, les abonnés reçoivent deux factures :

- une première en Mai et Juin correspondant à une estimation de leur consommation
- une seconde en Novembre et Décembre basée sur la relève des compteurs.

Gestion des Abonnés	2019	2020	Evolution
Facturation :			
Nb Factures émises :	52 851	53 110	0.5%
Relances :			
Nb Relances simples :	9 603	8 498	-11.5%
Nb de relances majorées :	4 489	3 321	-26.0%
Contentieux :			
Nombre :	389	303	-22.1%
Montant (part fermière)	139 703 €	152 284 €	9.0%
Difficultés de paiement rencontrées :			
Nombre d'échéancier accordés :	595	598	0.5%
Montants accordés :	160 072 €	172 482 €	7.8%
Charte solidarité :			
Nombre de dossiers présentés :	124	147	18.5%
Nombre de dossiers acceptés :	38	36	-5.3%
Montant (part Sogedo) :	4 126 €	4 689 €	13.6%



Taux de réclamations	2019	2020
Nombre de réclamations écrites	20	79
Nombre d'abonnés	23 799	24 181
Taux de réclamations / 1000 abonnés	0.84	3.27



VI-3 Situation sur l'exercice

SOGEDO s'emploie à effectuer les démarches nécessaires afin de procéder au recouvrement des factures émises auprès des usagers.

Le tableau suivant est un récapitulatif des créances non soldées au 31 décembre portant sur l'année précédente :

Exercice précédent	2019	2020
Nombre de factures émises N-1 :	51 357	52 851
Nombre de factures non soldées N :	1 371	1 462
Montant facturé l'année précédente (N-1) - en € TTC :	4 680 958	5 087 216
Montant impayé au 31/12/19 (N) :	127 937 €	119 639 €
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :	2.73%	2.35%

Exercice précédent	2019	2020
Nombre de factures émises N-1 :	51 357	52 851
Nombre de factures non soldées N :	1 371	1 462
Montant facturé l'année précédente (N-1) - en € TTC :	4 680 958	5 087 216
Montant impayé au 31/12/19 (N):	127 937 €	119 639 €
Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente :	2.73%	2.35%

Observations: Le montant facturé au titre de l'exercice précédent comprend l'intégralité de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, et la TVA liée à ces postes.

VI-4 Ecrêtements et dégrèvements

Selon les justifications apportées par les abonnés attestant d'incidents exceptionnels sur leurs installations intérieures, SOGEDO a procédé à des rabais exceptionnels, dont une synthèse est présentée dans le tableau ci-dessous concernant la part fermière :

Demandes de dégrèvements	2019	2020
Nombre de dossiers traités	2	7
Volume total dégrevé (m3) :	1 549	8 633
Montant global du dégrèvement en € (part gestion) :	740€	4 274 €



Demandes d'écrêtements	2019	2020
Nombre de dossiers traités	158	159
Volume total écrêté (m3) :	66 392	47 994
Montant global du écrêtement en € (part gestion) :	32 259 €	23 945 €

Liste des dégrèvements accordés par commune au cours de l'année :

Communes	Nombre de dossiers	Volumes dégrevés (m³)	Montant HT
Cézac	2	321	155.53
Prignac et Marcamps	2	503	252.00
St André de Cubzac	2	3547	1774.04
St Gervais	1	4262	2092.64
			4 274.21 €

Communes	Nombre de dossiers	Volumes dégrevés (m³)	Montant HT
Cézac	2	321	155.53
Prignac et Marcamps	2	503	252.00
St André de Cubzac	2	3547	1774.04
St Gervais	1	4262	2092.64



Liste des écrêtements accordés par commune au cours de l'année :

Communes	Nombre de dossiers	Volumes écrêtés (en m³)	Montant HT
Asques	2	102	50.83
Aubie Et Espessas	8	1642	822.6
Cadillac En Fronsadais	5	1382	686.82
Cavignac	2	180	88.38
Cezac	7	2706	1354.32
Cubnezais	2	335	164.93
Cubzac Les Ponts	14	4296	2152.24
Fronsac	5	2464	1232.25
Galgon	15	2432	1214.7
Gauriaguet	1	138	69.13
La Lande De Fronsac	5	923	462.39
La Riviere	3	619	305.03
Lugon Et Ile De Carnay	6	757	374.5
Marcenais	2	793	392.6
Marsas	2	148	74.14
Perissac	7	2367	1184.45
Peujard	9	4070	2037.85
Prignac Et Marcamps	6	1963	983.44
Salignac	1	61	29.95
St Andre De Cubzac	30	11439	5667.07
St Antoine	2	1045	523.54
St Genes de Fronsac	2	180	90.17
St Gervais	3	942	471.94
St Laurent D'arce	7	1032	517.01
St Michel De Fronsac	1	399	199.89
St Romain La Virvee	3	2184	1094.18
Verac	3	1205	603.69
Villegouge	5	2146	1075.13
Virsac	1	44	22.04
Total Général	159	47 994	23 945.21



VI-5 Compte rendu financier

VI-5-1 Présentation du CRF

Le compte rendu financier ci-joint est établi en application des dispositions des articles R3131-3 et suivant du Code de la commande publique et qui fait obligation au concessionnaire d'un service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégant sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service délégué. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués et ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

VI-5-2 Modalités d'établissement du CRF et composantes des rubriques

Le CRF regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

Les produits :

Exploitation du service:

Le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part délégataire) se rapportant à l'exercice. Il est fait, dans la mesure du possible, la différence entre le montant total des abonnements et le montant total des m3 vendus. Conformément à la règlementation des entreprises privées, ce montant comprend une part de provision afin rapprocher le chiffre d'affaires à l'année calendaire concernée.

Vente d'eau en gros :

Les recettes de l'exploitant provenant des ventes d'eau en gros à des collectivités voisines. Des conventions spécifiques régissent les modalités de facturations.

Collectivités et autres organismes publics :

Le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la collectivité délégante ainsi que les produits collectés pour le compte des organismes publics (Il s'agit essentiellement de la redevance prélèvement et de la taxe pollution destinées au financement des Agences de l'Eau ou bien de la redevance pour les VNF).

Travaux exclusifs:

Le montant total HT des travaux facturés réalisés par le centre d'exploitation dans le cadre du contrat, en application du bordereau des prix travaux. Il s'agit essentiellement de la création des branchements neufs et de leurs modifications.

Produits accessoires:

Les montants facturés conformément aux dispositions du contrat de délégation aux abonnés du service. Il s'agit essentiellement des frais d'accès au service, de relances et d'impayés et autres prestations.

L'ensemble des produits figurant au CRF résultent d'une affectation directe au contrat.



Les charges :

Il s'agit de l'ensemble des charges du service délégué. Elles sont composées de charges directes imputées directement au contrat et de charges indirectes réparties en fonction de différentes règles spécifiques. La structure de l'entreprise, avec une forte présence locale, permet une affectation des charges directement au contrat de façon largement prépondérante. Pour les charges indirectes, la répartition se fait au prorata de la valeur ajoutée pour les frais d'exploitation des centres d'exploitation locaux et les frais de structure généraux de l'entreprise et selon d'autres règles spécifiques pour les frais de véhicules, et les frais de facturation.

Salaires et charges :

Le coût de la rémunération des agents SOGEDO, incluant les salaires et charges sociales, les frais de déplacement et de formation professionnelle. Un dispositif de gestion des interventions permet une imputation au plus juste des agents en fonction des interventions effectives pour chaque contrat. Ce poste comprend également les frais de personnel d'encadrement, de personnel technique en support et de personnel administratif extérieurs au centre d'exploitation mais qui interviennent spécifiquement sur le contrat.

Frais de Véhicule :

Composé du coût d'amortissement des véhicules, du carburant, des frais d'entretien, réparations et d'assurances, ces frais sont ventilés sur le contrat proportionnellement au nombre d'heures du personnel d'exploitation imputé au contrat. Ce poste subit d'importantes fluctuations compte tenu de la volatilité du prix des carburants, de la hausse constante du coût des réparations et des assurances.

Energie électrique :

Cette rubrique comprend le coût des contrats d'électricité et de gaz relatifs aux consommations énergétiques effectives de chaque site du périmètre du contrat. Chaque contrat d'énergie est imputé individuellement au contrat grâce une base de données détaillée. Cet outil permet un suivi rigoureux des puissances atteintes, de l'évolution des consommations énergétiques et des éventuelles pénalités (énergie réactive et dépassements). Chaque année une analyse des ajustements de puissance et d'option tarifaire nécessaires est réalisée afin d'optimiser au mieux ce poste de charge important. Ces optimisations permettent d'assurer un dimensionnement des contrats au plus proche du besoin sur site. De plus, SOGEDO travaille en collaboration avec son fournisseur d'énergie et se fait accompagner afin d'assurer une veille régulière du marché de l'énergie et d'orienter sa stratégie d'achat. Cette démarche permet de limiter, en partie seulement, la hausse constante et importante du coût de l'énergie constaté ces dernières années.

Achats d'eau en gros :

Cette rubrique comprend le coût réel des achats d'eau en gros nécessaires aux besoins du service.

Produits de traitement :

Il s'agit des coûts exclusifs des produits entrant dans les process de production d'eau potable du contrat. Ce poste comprend également les charges induites par la location des bouteilles de chlore et autres contenants consignés.



Analyses:

Le coût annuel des analyses d'eau réalisées dans le cadre des programmes suivants :

- Programme d'analyses réglementaires réalisé par les services de l'ARS. Les factures étant envoyées et prises en charge par l'exploitant.
- Programme d'analyses d'autocontrôle, réalisé par et à l'initiative du délégataire.

Liaisons télécommunications :

Ce poste comprend les frais des lignes téléphoniques nécessaires à la gestion et à la supervision des sites. On y retrouve le coût des lignes traditionnelle RTC, des lignes spécialisées et des lignes GSM et GPRS.

Entretien des ouvrages de production :

L'ensemble des charges liées à l'entretien des ouvrages de production comprenant les éléments suivants : petites fournitures d'entretien (graisses, huiles, petits consommables), le coût des locations d'engin, de l'entretien des espaces verts, les vérifications réglementaires (contrôles normatifs : électriques, anti-bélier, extincteur, équipements de levages) le contrôle et le remplacement des petits équipements de traitements (sonde de mesures, petites fournitures chloration), consommables pour l'entretien des réservoirs etc..

Entretien et réparations des réseaux et branchements :

Ce poste de charge comprend les éléments suivants :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassement, réfection de chaussée etc.) ;
- Les fournitures réseaux et branchements : pièces de réparations, canalisations, vannes, équipements hydrauliques et de régulations et consommables divers ;
- La location de matériel de chantier.

Le service Achats de SOGEDO optimise de façon permanente les coûts des fournitures et de la soustraitance, malgré la hausse constante des matières premières. Cette optimisation fait bénéficier à chaque collectivité de l'effet de masse de l'entreprise.

Travaux facturables:

Ce poste comprend les éléments nécessaires à la réalisation des travaux neufs exclusifs :

- Sous-traitance : prestations de sous-traitance des entreprises extérieures (terrassement, réfection de chaussée etc.)
- Les fournitures réseaux et branchements : canalisations, vannes, équipements hydrauliques, pièces pour les branchements, regard, compteurs neufs...
- La location de matériel de chantier.

Amortissements du matériel d'exploitation et immobilisation :

Sont regroupés dans cette rubrique :

- L'ensemble des amortissements des équipements propriété de SOGEDO qui sont utilisés localement pour l'exécution du contrat. On y retrouve l'amortissement des matériels de chantier, outillages mais également du matériel de bureau de l'agence locale (mobilier, équipement, matériel informatique et télécommunication).
- Une quote-part des immobilisations des équipements des services généraux de Sogedo est reventilés grâce à la clé de la valeur ajoutée.



- L'amortissement du parc compteurs, lorsque SOGEDO en est propriétaire, se retrouve dans ce compte. Il n'y a pas de charge d'amortissement des compteurs lorsque ceux –ci sont propriété de la collectivité.
- L'amortissement des équipements financés sur les ouvrages par SOGEDO dans le cadre des obligations du contrat. Ces équipements sont considérés comme des biens de retour et ils sont amortis sur la durée restante du contrat.

Dépenses au titre du renouvellement contractuel :

Ce paragraphe regroupe l'ensemble des charges liées au renouvellement des ouvrages. Il existe trois notions de gestion du renouvellement. Les règles sont fixées dans le contrat de délégation. Pour un même contrat, il peut y avoir plusieurs règles de gestion du renouvellement en simultané et suivant la nature des équipements.

- **Garantie de renouvellement**: Le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service.
- Programme de renouvellement: Il s'agit des engagements pris contractuellement par le délégataire sur un programme défini dans le compte d'exploitation. Les opérations font souvent l'objet d'un lissage sur la durée du contrat. S'agissant d'un engagement ferme, le délégataire est tenu de réaliser ces travaux avant la fin du contrat sous peine de compensation financière en fin de contrat.
- Compte de renouvellement : Une dotation annuelle est calculée selon les règles définies au contrat de délégation. Ce montant est versé au crédit d'un compte et l'ensemble des opérations de renouvellement vient s'inscrire au débit de celui-ci. Un décompte contractuel est réalisé chaque année afin de suivre la bonne tenue et respect des engagements du délégataire. Il est porté annuellement le montant effectif des dépenses de l'exercice dans le compte rendu financier.

Dans un objectif de lisibilité, nous avons détaillé le renouvellement selon 4 rubriques : renouvellement électromécanique, réseaux, branchements et compteurs.

Les montants figurant au titre des dépenses de renouvellement affectés au CRF sont les dépenses effectives au cours de l'exercice considéré. Les dépenses de renouvellement sont donc susceptibles d'évoluer fortement d'un exercice à l'autre selon les travaux réalisés.

Facturation, encaissement et contentieux :

Ce poste de charges regroupe les dépenses des services de facturation de SOGEDO : préparation, traitement et impression des factures, 1^{ere} relance, 2^{ème} relance (y compris les frais d'entretien des équipements informatiques, d'impression, de mise sous pli), frais d'affranchissement et d'expédition, frais du service de recouvrement et de la gestion des contentieux. L'ensemble de ces charges est réparti sur chaque contrat proportionnellement au nombre d'abonnés du contrat.

Frais locaux d'exploitation :

Il s'agit de l'ensemble des frais de l'agence locale de rattachement : location, entretien du bâtiment, entretien du matériel informatique et téléphonique, lignes téléphoniques et informatiques dédiées, et toutes autres charges des bâtiments nécessaires à son fonctionnement et à l'accueil des usagers. L'ensemble de ces charges est réparti sur l'ensemble des contrats de délégations rattachés à l'agence locale.

Contribution Économique Territoriale (CET) et autres impôts :

La CET est due par les entreprises. Elle est constituée de :



- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), calculée en fonction de la valeur ajoutée produite par l'entreprise ;
- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), basée sur les biens soumis à la taxe foncière.

Cette rubrique comprend les éléments suivants :

- La CET relative aux ouvrages du service ;
- La CET relative aux biens propres de la société, affectés directement ou indirectement au service;
- Les autres impôts éventuels sur le service à la charge du Délégataire.

Redevances et participations contractuelles :

Ce poste de charges comprend les éléments suivants éventuels :

- Frais de contrôle contractuels du service, lorsque la charge en incombe au délégataire.
- Autres redevances : essentiellement le montant des redevances d'occupation des domaines publics quand celles-ci sont à la charge du délégataire (redevances, départementales, SNCF, VNF, Autoroutes etc..).

Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste de charges comprend les éléments suivants :

- Redevances prélèvement et pollution reversées à l'Agence de l'eau.
- Redevance reversée à VNF, le cas échéant,
- Montant des produits collectés pour le compte de la collectivité délégante.

Dans un but de simplification, et compte tenu des périodes de reversement, le montant de ces charges est strictement égal au montant des recettes collectées pendant l'exercice civil.

Divers:

Ce poste, utilisé <u>exceptionnellement</u> est spécifique à certains contrats de délégation et peut comporter les charges suivantes :

- Annuité du fond de travaux concessif dans le cadre de contrat de concession.
- Dotation « exceptionnelle » spécifique à certains contrats de délégation.

Contribution des services centraux et recherche :

Il s'agit d'une quote-part de l'ensemble des charges de structures générales de la société SOGEDO dont les charges n'ont pu être imputées directement au contrat. Il s'agit essentiellement des services supports tels les services du personnel, comptabilité, achats, assurances, commerciaux, communication, sécurité, informatique et de direction. La répartition de ces charges est effectuée grâce à la clé de répartition dite à la valeur ajoutée sur l'ensemble des contrats de délégation de SOGEDO.

Impôts sur les sociétés :

Il s'agit du montant de l'impôt sur les sociétés acquitté par SOGEDO. Le calcul est normatif et basé sur le montant d'imposition des entreprises en vigueur pour l'exercice concerné.



COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION

Année : 2020

Département : Département Gironde

Centre: Centre de Saint André de Cubzac (C60)

Contrat: S.I.A.E.P.A. du CUBZADAIS FRONSADAIS (C6080000)

En €uros

Libellé	2019	2020	Evolution 2019/2020
PRODUITS	539 (577 62 507	30-21-20-20-2-X	
Exploitation du service	1 878 738	1 991 773	6%
Part fixe (abonnements)	566 896	597 639	5%
Part Consommations	1 311 842	1 394 135	6%
Vente en gros	0	0	
Collectivités et autres organismes publics	2 497 164	2 588 706	4%
Travaux attribués à titre exclusif	456 587	507 909	11%
Produits accessoires	181 447	159 830	-12%
TOTAL DES PRODUITS	5 013 936	5 248 219	5%
CHARGES			
Salaires et Charges	741 957	747 738	1%
Exploitation	721 059	724 980	1%
Travaux	20 898	22 757	9%
Frais de Véhicule	60 010	64 555	8%
Exploitation	58 620	61 979	6%
Travaux	1 390	2 576	85%
Energie électrique	254 433	237 535	-7%
Achats d'Eau en gros	0	0	0404
Produits de Traitement	81 790	64 471	-21%
Analyses Liaisons Télécommunication	15 525 6 987	20 936 6 993	35%
Entretiens et réparations des ouvrages de Production	54 737	50 382	0% -8%
Entretiens et réparations des déviages de Production Entretiens et réparations des Réseaux, Branchements,	80 700	111 178	38%
Travaux Facturables	369 218	410 407	11%
Amortissements du matériel d'exploitation et Immobilisations	90 644	123 110	36%
Amortissements matériel SOGEDO	32 568	36 607	12%
Immobilisations incorporelles	9 063	38 266	322%
Amortissement du parc compteurs (si propriété Sogedo)	49 013	48 238	-2%
Dépenses au titre du renouvellement contractuel	84 590	38 262	-55%
Renouvellement Electromécanique	12 160	6 642	-45%
Renouvellement Réseau	5 462	4 421	-19%
Renouvellement Branchements	26 082	18 950	-27%
Renouvellement compteurs	40 886	8 248	-80%
Facturation, Encaissements, Contentieux	154 678	160 581	4%
Frais locaux d'exploitation	125 585	137 724	10%
Impôts et Contribution Economique Territoriale	80 205	82 315	3%
Contribution Economique Territoriale ouvrages	0	0	222
Contribution Economique Territoriale bureaux	80 205	82 315	3%
Autres impôts et taxes (Fonciers)	7.040	0	400/
Redevances et Participations Contractuelles Frais de Contrôle	7 919 0	6 659 0	-16%
Autres Redevances (Occupation Domaine Public)	7 919	6 659	-16%
Collectivités et autres organismes publics	2 497 164	2 588 706	4%
Divers	-3 170	6 222	-296%
Contribution des services centraux et recherche	263 465	288 044	9%
TOTAL DES CHARGES	4 966 438	5 145 818	4%
RESULTAT AVANT IMPOT	47 497	102 401	116%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	15 832	34 134	
RESULTAT	31 665	68 267	116%
	-, 009		1.070



VII - LES PROPOSITIONS D'AMELIORATIONS

VII- 1- Stations de production

Stations de production de Dorêt et des Billaux : <u>Sécurisation de l'alimentation électrique</u>

Afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable du syndicat, nous vous proposons d'équiper les stations de Dorêt et des Billaux de groupes électrogènes.



Les stations de Salignac et de Peujard sont déjà équipées de groupes électrogènes.



Station de Peujard : Rénovation de la couverture du local de traitement

Nous avons constaté une dégradation de la toiture du local. En effet, l'humidité très importante dans la bâche d'aération détériore la charpente et les supports des rampes d'aérations.



Nous vous proposons aussi d'améliorer l'étanchéité de la bâche d'aération afin de protéger la couverture et d'éviter un vieillissement prématuré.



Station des Billaux : Rénovation de la couverture du local pompes de reprise

Nous avons constaté une dégradation de la toiture du local des pompes de reprise. En effet, plusieurs tuiles sont déplacées ou cassées et l'eau s'infiltre dans la toiture.



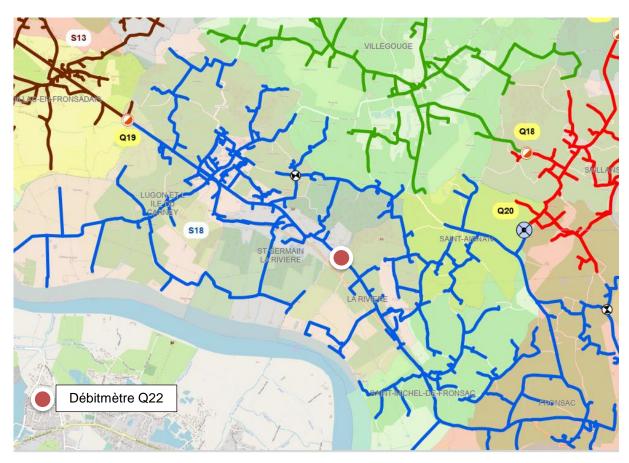


VII- 2- Réseau

Sectorisation: Secteur 18

Lors du bilan avec la CATEP pour les années 2019 et 2020, le secteur 18 a été mis en évidence comme prioritaire dans la recherche de fuites.

Nous vous proposons donc de scinder en 2 parties le secteur 18 en l'équipant d'un débitmètre sur la conduite entre St Germain la Rivière et la Rivière.



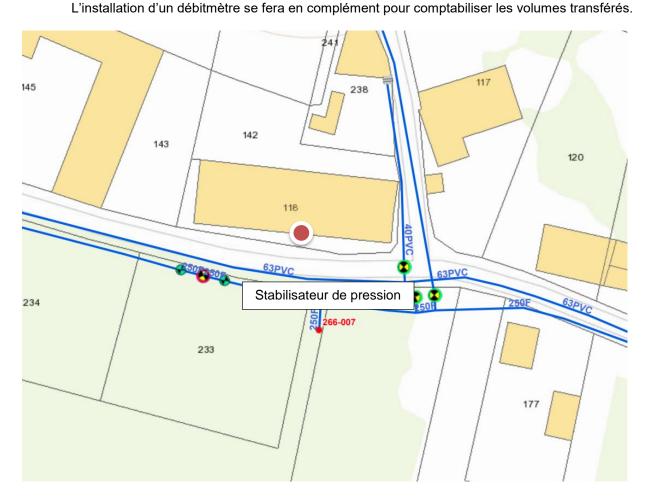


<u>Installation d'un stabilisateur de pression entre les réservoirs de Marcenais et de Cavignac</u>

Depuis plusieurs années, nous constatons en période estivale que la zone alimentée par le château d'eau de Cavignac nécessite le secours du réservoir de Marcenais.

Cette opération se fait manuellement sous la surveillance d'un technicien.

L'installation d'un stabilisateur de pression à commande électrique (voir plan ci-dessous) permettrait de piloter à distance et de sécuriser le remplissage du réservoir de Cavignac.







ANNEXE 1

Détail des interventions sur le réseau

Secteur	Date intervention	Commune intervention	Lieu intervention	Ouvrage	DN (mm)	Matériau
ഗ്ഗ	into i vontion				(11111)	
3	02/01/2020	Saint Gervais	Rue des Roses		63	PVC
13	06/01/2020	La Lande de Fronsac		Fuite sur Brt	25	PVC
5	06/01/2020	Gauriaguet		Fuite sur Brt	0	
8	07/01/2020	Val de Virvée	Aubie-Espessas		0	
10	08/01/2020	Périssac		Fuite sur Brt	0	
9	09/01/2020	Val de Virvée	Salignac	Fuite sur ventouse	0	
3	12/01/2020	Saint Gervais		Fuite sur vanne	0	PVC
9	12/01/2020	Mouillac		Fuite sur collier brt	0	
6	14/01/2020	Marcenais		Fuite raccord	25	PVC
4	15/01/2020	Peujard		Fuite sur brt	300	
2	15/01/2020	Cézac		BAC	100	Fonte Grise
6	19/01/2020	Marcenais		FAC	0	PVC
9	20/01/2020	Vérac			0	
10	20/01/2020	Saint Genès de Fronsac		Fuite vanne de branchement	0	
10	20/01/2020	Périssac		Fuite sur branchement	25	
1	23/01/2020	Cézac			25	
9	26/01/2020	Val de Virvée			0	
7	27/01/2020	Saint Laurent d'Arce			0	PVC
15	28/01/2020	Galgon		Fuite sur branchement	0	
2	28/01/2020	Cézac			0	
3	29/01/2020	Saint Gervais			63	PVC
4	29/01/2020	Peujard			0	
10	30/01/2020	Saint Genès de Fronsac			0	
3	09/02/2020	Saint Gervais	Allée du Parc		63	PVC
18	01/04/2020	Fronsac	Lieu Dit Perron		50	PVC
8	01/04/2020	Virsac	Rue de la Perriere		110	PVC
12	02/04/2020	Saint André de Cubzac			25	PEHd
1	07/04/2020	Cézac			20	PVC
18	07/04/2020	Fronsac			25	PEHd
5	08/04/2020	Marsas		Collier	25	PEHd
2	09/04/2020	Cavignac		Fuite rac	20	PVC



Secteur	Date intervention	Commune intervention	Lieu intervention	Ouvrage	DN (mm)	Matériau
4	13/04/2020	Peujard		Fuite sur Brt	25	PEHd
15	03/05/2020	Galgon		Fuite sur branchement 25	25	PVC
15	04/05/2020	Galgon		Fuite pvc	25	PEHd
8	06/05/2020	Saint André de Cubzac		Fuite branchement 25 pehd	125	PVC
15	10/05/2020	Galgon		FAC 25 pvc	25	PEHd
15	10/05/2020	Galgon		FAC 25 pehd	100	Fonte Grise
16	11/05/2020	Cubzac Les Ponts		·	0	
12	11/05/2020	La Lande de Fronsac		FAC	63	PVC
5	11/05/2020	Gauriaguet			0	
15	12/05/2020	Galgon			25	
4	12/05/2020	Peujard			20	PEHd
6	13/05/2020	Marcenais			0	
18	14/05/2020	Fronsac		Fuite branchement	110	PVC
11	14/05/2020	Saint André de Cubzac			32	PVC
10	17/05/2020	Périssac			0	
1	18/05/2020	Cézac			60	Fonte Grise
18	25/05/2020	Fronsac			0	
3	27/05/2020	Saint Gervais			300	
12	28/05/2020	Cubzac les Ponts			0	
11	28/05/2020	Saint André de Cubzac			80	Fonte Grise
14	31/05/2020	Villegouge	D246_Robin		50	PVC
18	01/06/2020	Fronsac	Rue Poitevine		0	
9	01/06/2020	Saint Genès de Fronsac	Rue Ildevert Varachas		110	PVC
8	01/06/2020	Virsac	Rue de la Perriere		25	PVC
17	02/06/2020	Saint André de Cubzac	Chemin de la Grave		63	PVC
15	02/06/2020	Galgon			110	PVC
14	04/06/2020	Villegouge			100	Fonte Grise
18	04/06/2020	Saint Germain La Rivière			110	PVC
15	07/06/2020	Galgon			25	PEHd
9	08/06/2020	Saint Genès de Fronsac			0	
18	08/06/2020	Fronsac			63	PVC
1	10/06/2020	Cézac		Fuite sur hydro 6cpt	80	Fonte Grise
12	10/06/2020	Saint André de Cubzac		FAC	80	Fonte Grise
18	11/06/2020	Saint Germain La Rivière			80	Fonte Grise
1	17/06/2020	Cézac			0	



Secteur	Date intervention	Commune intervention	Lieu intervention	Ouvrage	DN (mm)	Matériau
18	20/06/2020	La Rivière			0	
11	21/06/2020	Saint André de Cubzac			0	
2	21/06/2020	Cézac			63	PVC
13	23/06/2020	La Lande de Fronsac			50	PVC
18	23/06/2020	Fronsac			25	PEHd
16	24/06/2020	Cubzac Les Ponts	Rue Cheval Bayard		0	
6	25/06/2020	Marcenais			25	PVC
7	29/06/2020	Prignac et Marcamps		Fuite sur Brt	0	
11	30/06/2020	Saint André de Cubzac		Reparation vanne de Brt	25	
9	03/07/2020	Val de Virvée	Salignac	FAC 25 pehd	50	
11	05/07/2020	Saint André de Cubzac		FAC 20 pvc	50	
18	06/07/2020	Fronsac			125	Fonte Grise
6	08/07/2020	Marcenais			0	
7	12/07/2020	Prignac et Marcamps			200	Fonte Grise
1	12/07/2020	Cézac			110	PVC
17	14/07/2020	Asques			110	PVC
2	14/07/2020	Peujard			0	
8	15/07/2020	Saint André de Cubzac			0	
3	16/07/2020	Saint Gervais			80	Fonte Grise
7	17/07/2020	Prignac et Marcamps			250	Fonte Ductile
/	17/07/2020	Frigilac et ivialcallips			230	Fonte
11	19/07/2020	Saint André de Cubzac			80	Ductile
18	19/07/2020	Saint Michel de Fronsac			90	PEHd
6	20/07/2020	Marcenais	Le Font de Crey		0	
2	23/07/2020	Cavignac	Baudet Est		0	
1	25/07/2020	Cézac	Le Bourrut		50	PVC
11	27/07/2020	Saint André de Cubzac	Chemin de Pineau		25	PEHd
11	28/07/2020	Saint André de Cubzac	Rue Emile Dantagnan		25	PVC
18	28/07/2020	Fronsac	Branda		25	PEHd
15	03/08/2020	Villegouge		Fuite sur Brt	63	PVC
12	04/08/2020	Saint André de Cubzac		Fuite sur Brt	20	PVC
3	04/08/2020	Saint Gervais			20	PVC
13	05/08/2020	La Lande de Fronsac			20	PVC
11	07/08/2020	Saint André de Cubzac		Fuite sur branchement	63	PVC
2	18/08/2020	Cavignac		FAC	20	PVC
10	20/08/2020	Saint Genès de Fronsac		FAC	0	PVC



Secteur	Date intervention	Commune intervention	Lieu intervention	Ouvrage	DN (mm)	Matériau
2	21/08/2020	Cubnezais			0	
18	24/08/2020	Lugon et l'Ile du Carnay			125	
13	25/08/2020	La Lande de Fronsac			40	
2	27/08/2020	Cavignac		Fuite sur ventouse	0	
3	31/08/2020	Saint Laurent d'Arce			0	
14	01/09/2020	Villegouge			0	
8	03/09/2020	Saint André de Cubzac			20	
13	04/09/2020	Cadillac en Fronsadais	Rue du Canton		60	Fonte Grise
	00/00/2020	V 1 1 V 2	Chemin Gallet St		25	2511.1
8	08/09/2020	Val de Virvée	Antoine		25	PEHd
11	09/09/2020	Saint André de Cubzac		Fuite sur Brt	25	PEHd
16	09/09/2020	Cubzac Les Ponts			25	PVC
15	10/09/2020	Galgon		Fuite sur Brt	25	PEHd
5	11/09/2020	Gauriaguet		Fuite sur Brt	90	PVC
13	17/09/2020	La Lande de Fronsac		Fuite sur Brt	25	PVC
5	19/09/2020	Marsas		Fuite sur Brt	63	PVC
3	21/09/2020	Saint Gervais	Rue du Piney - St		25	PEHd
8	24/09/2020	Val de Virvée	Antoine		20	PVC
9	28/09/2020	Val de Virvée	Salignac	Fuite	63	PVC
11	29/09/2020	Saint André de Cubzac		FAC 25 pehd	80	
11	29/09/2020	Saint André de Cubzac			0	
5	30/09/2020	Gauriaguet		Remplacement fosse cpt	0	
17	02/10/2020	Saint André de Cubzac			0	PVC
11	05/10/2020	Saint André de Cubzac			75	PVC
18	16/10/2020	Lugon et l'Ile du Carnay			0	
9	18/10/2020	Val de Virvée			25	PEHd
7	21/10/2020	Prignac et Marcamps	Chemin Pont d'Espeau		40	PEHd
11	23/10/2020	Saint André de Cubzac	Rue Perret		0	
11	29/10/2020	Saint André de Cubzac		Fuite sur Brt	25	PEHd
18	30/10/2020	La Rivière			25	PEHd
11	04/11/2020	Saint André de Cubzac		Fuite sur hydro X2	25	PVC
18	06/11/2020	Saint Michel de Fronsac		Fuite sur Brt	0	
2	16/11/2020	Cubnezais			0	PVC
19	16/11/2020	Saillans		FAC	32	PVC
2	23/11/2020	Cubnezais		Sondage reseau	50	PVC
3	24/11/2020	Saint Laurent d'Arce			80	



Secteur	Date intervention	Commune intervention	Lieu intervention	Ouvrage	DN (mm)	Matériau
8	24/11/2020	Val de Virvée		Fuite sur Brt	20	PVC
7	24/11/2020	Prignac et Marcamps			25	PVC
14	25/11/2020	Vérac			0	
19	26/11/2020	Saillans			60	Fonte Grise
16	27/11/2020	Cubzac les Ponts		Collier de branchement	60	Fonte Grise
2	30/11/2020	Cubnezais	Chemin Planchet		40	Fonte Ductile
6	30/11/2020	Marcenais	Lieu Dit La Jonquille		63	PVC
8	01/12/2020	Virsac	Route des Chateaux		63	PVC
18	02/12/2020	Fronsac	Rue Poitevine		20	
11	03/12/2020	Saint André de Cubzac	Chemin de Pineau		50	PVC
17	04/12/2020	Saint André de Cubzac	Chemin de la Grave		20	PVC
3	07/12/2020	Saint Gervais	Rue de La Lande	RAC	20	PVC
18	09/12/2020	Fronsac			110	PVC
16	14/12/2020	Cubzac Les Ponts		Fuite sur Brt	25	PEHd
18	16/12/2020	Lugon et l'Ile du Carnay		FAC	20	PVC
2	21/12/2020	Cézac			90	PVC
15	24/12/2020	Galgon			0	
8	28/12/2020	Val de Virvée	St Antoine		0	
18	28/12/2020	Asques			0	
1	28/12/2020	Cézac			90	PVC